

AVIS AUX PARTICIPANTS

Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick

Veillez trouver ci-dessous des renseignements au sujet d'une augmentation prévue du taux de cotisation de pension :

Augmentation du taux de cotisation — à compter du 1^{er} juillet 2017

Les participants au Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (le « RPENB ») cotisent en ce moment **9,5 %** du salaire jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (le « MGAP ») et **11,2 %** du salaire supérieur au MGAP (le MGAP pour 2017 est 55 300 \$).

À compter de la première période de paie complète de juillet 2017, vos cotisations augmenteront à **10,0 %** de votre salaire jusqu'au MGAP et **11,7 %** de votre salaire supérieur au MGAP.

Changements futurs du taux de cotisation de pension

Le taux de cotisation des enseignants susmentionné changera à nouveau comme le démontre le tableau ci-dessous.

Tableau des taux de cotisation

Date d'entrée en vigueur	Enseignant(e)s		Employeur	
	Inférieur au MGAP	Supérieur au MGAP	Inférieur au MGAP	Supérieur au MGAP
1 ^{er} juillet 2017	10,0 %	11,7 %	11,5 %	13,2 %
1 ^{er} juillet 2018	10,0 %	11,7 %	11,5 %	13,2 %
1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024	10,0 %	11,7 %	10,75 %	12,45 %
1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029	10,0 %	11,7 %	10,0 %	11,7 %
1 ^{er} juillet 2029	9,25 %	10,95 %	9,25 %	10,95 %

Questions

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un spécialiste en pensions et prestations de la Société des services de retraite Vestcor (VPSC) au 453-2296 (Fredericton) ou sans frais au 1-800-561-4012. Vous pouvez aussi communiquer avec votre représentant à l'AEFNB au 452-1727 ou sans frais au 1-888-679-7044.